

**COMPTE-RENDU DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
 DU MERCREDI 8 MARS 2017 à 20h30**

L'an deux mille dix-sept, le huit mars à vingt heures trente, le Comité Syndical des Communes de ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué par courrier adressé le premier mars deux mille dix-sept, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, à l'annexe de la Maire de Verrières-en-Anjou, à St Sylvain d'Anjou, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

Etaient présents :

Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART – Madame Nathalie GIRARD – Madame Christine HUU – Monsieur Didier JURET – Madame Christine MARC – Madame Fauzia MARTIN – Madame Odile PICHON – Madame Barbara REGNIER – Monsieur Patrice BARBAULT (suppléant de Madame Christine HUU).

Etaient absents :

Monsieur Joël CLATOT qui donne pouvoir à Madame Christine MARC
 Monsieur Michel HONORE

Le Quorum est atteint.

La secrétaire de séance est Madame Barbara REGNIER

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

Est annoncé en questions diverses : un avenant aux tarifs des manifestations payantes organisées par le SIAM.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1°) DCS2017-04 – FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2015 du Trésorier

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve le Compte de Gestion 2016 du Trésorier. Il apparaît que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve.

Arrivée de Madame Fauzia MARTIN à 20h58

2°) DCS2017-05 – FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2016

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve le Compte Administratif 2016 de la Présidente. Après sa présentation, le Comité syndical vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comtes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	15 269,00
	Réalisé :	13 088,06
	Reste à réaliser :	369,36
Recettes	Prévus :	15 269,00
	Réalisé :	10 789,01
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	512 140,00
	Réalisé :	481 942,93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévus :	512 140,00
	Réalisé :	520 440,52
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 299,05
Fonctionnement :	38 497,59
Résultat global :	36 198,54

3°) DCS2017-06 – FINANCES : Vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, vote l'affectation du résultat de l'exercice 2016 comme suit :

déficit de fonctionnement de :	17 257,57
excédent reporté de :	21 240,02
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	38 497,59
déficit d'investissement de :	2 299,05
déficit des restes à réaliser de :	369,36
Soit un besoin de financement de :	2 668,41

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2016 : EXCEDENT	38 497,59
Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 668,41
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	35 829,18
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	2 299,05

4°) DCS2017-07 – FINANCES : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2017

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, vote Le Budget Primitif de l'exercice 2017.

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépense :	509 531 €
Recette :	509 531 €
Cinq-cent-neuf-mille-cinq-cent-trente et un euros	

Section d'INVESTISSEMENT :

Dépense :	8 569 €
Recette :	8 569 €
Huit-mille-cinq-cent-soixante-neuf euros	

5°) DCS2017-08 – FINANCES : Vote de l'échéancier des participations des communes pour l'exercice 2017

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, vote la planification des échéances de versement de la participation des communes. Le montant global de la participation des communes est de **305 996 €**.

Cette somme est répartie conformément aux statuts du syndicat :

à 45% en part fixe, à 45% au prorata du nombre d'habitants de chaque commune, et à 10% au prorata du nombre d'élèves inscrits de chaque commune au 01/12/2016.

La planification des échéances de versement de la participation 2017 s'établit comme suit :

Communes	Echéances			
	5 janvier	5 avril	5 juillet	TOTAL
Ecouflant :	18 700 €	18 700 €	18 575,25 €	55 975,25 €
Le Plessis-Grammoire :	15 500 €	15 500 €	15 126,91 €	46 126,91 €
St-Barthélemy-d'Anjou :	30 000 €	30 000 €	32 892,39 €	92 892,39 €
Verrières-en-Anjou :	36 800 €	36 800 €	37 401,45 €	111 001,45 €

6°) DCS2017-09 – FINANCES : Avenant aux tarifs des spectacles organisés par le SIAM

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve l'avenant aux tarifs des spectacles et concerts organisés par le SIAM.

Ajout d'une catégorie de spectacle ou concert et ses tarifs de billetterie comme suit :

CAT. DE TARIF	TYPE DE SPECTACLE
Tarif F :	spectacle ou concert des élèves de l'école Vibra'Siam et/ou leurs professeurs

CATEGORIE DE TARIF	BILLETTERIE ORDINAIRE	
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT – DE 12 ANS
Tarif F :	3 €	1 €

En résumé, la grille complète est établie comme suit :

SPECTACLES ET CONCERTS

CATEGORIES	TYPE DE SPECTACLE
A	spectacle d'artistes de renommée nationale ou internationale
B	spectacle pluridisciplinaire d'envergure
C	spectacle d'artistes professionnels à faire découvrir ou artistes en résidence
D	spectacle plus confidentiel ou artistes en résidence
E	spectacle petite forme confidentiel ou artistes en résidence
F	spectacle ou concert des élèves de l'école Vibra'Siam et/ou leurs professeurs

BILLETTERIE

CATEGORIES	BILLETTERIE ORDINAIRE OU PASS FESTIVAL			
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	TARIF PARTENAIRE	TARIF SIAM
A	20 €	15 €	12 €	10 €
B	15 €	12 €	9 €	7 €
C	12 €	10 €	7 €	5 €
D	10 €	8 €	5 €	3 €
E	5 €			2 €
	PLEIN TARIF		TARIF REDUIT – DE 12 ANS	
F	3 €		1 €	

Informations diverses :

Constat est fait de la nécessité de mieux communiquer aux élus, l'exposer des propositions de budget primitif. Monsieur Didier Juret propose que le SIAM étudie la possibilité de faire intervenir une personne compétente en gestion budgétaire pour venir en aide à la directrice du SIAM. Cette aide porterait sur la préparation d'une synthèse qui permette aux élus de mieux comprendre les enjeux financiers du SIAM. Cette personne pourrait être sollicitée sur 2 rendez-vous annuels. La rémunération pourrait être l'objet d'une aide financière partagée par les différentes communes membres.

Fin de séance à 22h06.

La Présidente,
Isabelle BAILLEUL-NITHART

